

LES SPÉCIFICITÉS DE L'UMD

En complément de l'offre de soins dispensée dans les unités :

- **Un plateau technique transversal avec une équipe d'ergothérapie et une équipe de psychomotriciens qui proposent une grande diversité de soins dynamiques et créatifs :**
 - Activités et ateliers à l'aide de médiations thérapeutiques (ergothérapie, psychomotricité, écriture et théâtre...),
 - Actions de réhabilitation sociale à l'extérieur du pôle.
- **Une équipe de psychologues** propose des prises en charge individuelles et groupales, ainsi que des ateliers : groupe de remédiation cognitive, groupe de gestion des émotions.
- **Un groupe de soutien aux familles des patients hospitalisés** : crée en 2004, il permet d'offrir un temps et un espace de parole aux familles.
- **Une possibilité d'antenne mobile** : Il s'agit d'un travail de réseau effectuant des actions de liaison en amont ou en aval de l'hospitalisation à l'UMD, auprès des équipes de secteur.

LES MODALITÉS DE SORTIE

Elle se fait sur décision de la Commission du Suivi Médical (CSM) selon deux modalités de sortie :

- Poursuite des soins sans consentement (transfert vers un service de secteur),
- Levée de la mesure de soins sans consentement.



OFFRE DE SOINS EN PSYCHIATRIE

PÔLE UMD HENRI COLIN
UNITÉ POUR MALADES DIFFICILES (UMD)



PÔLE UMD

Chef de pôle :
Dr Ivan GASMAN

Cadre de pôle :

Mme Catherine BRIANCEAU-CHASSAGNE

CADRE LEGISLATIF DE LA PRISE EN CHARGE EN UMD

DEUX TEXTES ESSENTIELS FONDENT JURIDIQUEMENT LES UMD :

- ARRÊTÉ DU 14 OCTOBRE 1986 RELATIF AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR TYPE DES UNITÉS POUR MALADES DIFFICILES

- DECRET N°2016-94 DU 1ER FEVRIER 2016 PORTANT APPLICATION DES DISPOSITIONS DE LA LOI DU 27 SEPTEMBRE 2013 RELATIVE AUX DROITS ET A LA PROTECTION DES PERSONNES FAISANT L'OBJET DE SOINS PSYCHIATRIQUES ET AUX MODALITES DE LEUR PRISE EN CHARGE

- SON ARTICLE 4 PRÉCISE QUE LES UMD ACCUEILLENENT DES PATIENTS « DONT L'ÉTAT DE SANTÉ REQUIERT LA MISE EN ŒUVRE, SUR PROPOSITION MÉDICALE ET DANS UN BUT THÉRAPEUTIQUE, DE PROTOCOLES DE SOINS INTENSIFS ET DE MESURES DE SÉCURITÉ PARTICULIÈRES »

LES MODALITÉS D'ADMISSION

Un examen hebdomadaire des demandes d'admission est réalisé au sein de l'UMD. Sont admis les patients relevant de soins psychiatriques sans consentement, sous forme d'une hospitalisation complète en Soins psychiatriques à la Demande du Représentant de l'Etat (SDRE), selon différentes modalités d'admission :

- A la demande d'un service de secteur,
- Par application de l'art. D398 du code de procédure pénale (SMPR, UHSA),
- Après déclaration d'irresponsabilité pénale pour cause de trouble mental au titre de l'art. 122-1 du code pénal,
- De façon exceptionnelle, en urgence en provenance de l'Infirmier Psychiatrique de la Préfecture de Paris (IPPP).

Groupe hospitalier Paul Guiraud
54 avenue de la République - BP 20065 - 94806 Villejuif cedex



ACCÈS

- Métro 7 station Villejuif Louis Aragon
- Bus 172 arrêt Hôpital Paul Guiraud
- Tramway T7 : terminus Villejuif Louis Aragon

UNITÉS D'HOSPITALISATION

LES MISSIONS DE L'UMD

Les 4 unités d'hospitalisation à temps plein, d'une capacité d'accueil de 70 lits, dispensent un ensemble de soins intensifs pluridisciplinaires, dans un cadre sécurisé ayant une fonction contenante et étayante.

PAVILLON 38 : Unité d'admission hommes

- Praticien hospitalier responsable : Dr Farid KENNOUCHE
- Praticien hospitalier : Dr Bob MARADJI
- Cadre supérieur de santé : Mme Lamia DEBBICHE
- 17 lits d'hospitalisation

PAVILLON 37 : Unité intermédiaire hommes

- Praticien hospitalier responsable : Dr Agnès ZANEA
- Cadre de santé : Mme Elodie RICOUL
- 17 lits d'hospitalisation

PAVILLON 35 : Unité de préparation à la sortie

- Praticien hospitalier responsable : Dr David ZAJTMAN
- Cadre de santé : Mme Valérie CAUMONT
- 19 lits d'hospitalisation

PAVILLON 36 : Unité d'hospitalisation femmes

- Praticien hospitalier responsable : Dr Blandine BOUCHAUD
- Faisant fonction Cadre de santé : Mme Chloé CARDONA
- 17 lits d'hospitalisation

DES PRISES EN CHARGE ADAPTEES

Dans chacune des unités où la vie quotidienne est organisée et planifiée selon les règles de vie sociale et collective, la pluridisciplinarité des équipes permet :

- Une organisation des prises en charge reposant sur un circuit séquentiel des patients entre l'admission et la préparation à la sortie,
- L'évaluation clinique et diagnostique permettant la mise en place d'un projet de soin personnalisé,
- Un accompagnement dans les actes de vie quotidienne, des temps d'action d'éducation thérapeutique et la réadaptation sociale visant à favoriser l'autonomie.

